Canadian Association of Genetic Counsellors | Association canadienne des conseillers en génétique

Réglementation des conseiller(e)s en génétique au Canada : un appel à l'action

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE – LE 12 NOVEMBRE 2026

OAKVILLE, ONTARIO – Le groupe de travail des conseiller(e)s en génétique (CG) des provinces et territoires, de l'Association canadienne des conseillers en génétique (ACCG) et du Conseil canadien de conseil génétique (CCCG) a publié un énoncé de position national et fédérateur, soulignant l'importance cruciale de la réglementation légale de la profession de conseiller(e) en génétique au Canada :http://dx.doi.org/10.1002/jgc4.70302.

Les CGs sont des professionnels de la santé hautement qualifiés qui jouent un rôle essentiel dans les soins aux patients au sein du système de santé canadien, tant dans le secteur public que dans l'industrie privée. Bien que les CG certifiés respectent des normes de formation et de pratique bien établies, il n'existe aucun organisme de réglementation encadrant leur exercice professionnel ni même l'utilisation du titre de conseiller(e) en génétique. Cette situation contraste avec celle de la plupart des autres professionnels de la santé exerçant au Canada, dont la pratique est généralement encadrée par des ordres professionnels provinciaux. Aucun ordre professionnel de ce type n'existe actuellement pour les conseiller(e)s en génétique au Canada, et cette absence de réglementation fait en sorte que le pays accuse un retard par rapport à de nombreuses autres administrations dans le monde. Par conséquent, le public canadien court un risque important de recevoir des soins inadéquats, voire dangereux. De plus, le modèle actuel non réglementé limite la capacité de la profession à étendre sa présence au-delà des centres tertiaires, réduisant ainsi l'accès des Canadiens à des professionnels qualifiés en génétique et à des services de soins génétiques de qualité.

Au cours de la dernière année, un groupe de travail composé d'experts nationaux a été réuni afin de rédiger un énoncé de position commune sur la nécessité de réglementer légalement les conseiller(e)s en génétique au Canada. Cet énoncé a été publié dans le *Journal of Genetic Counseling* récemment. Les auteurs comprenaient des représentants de l'ACCG, du CCCG, de plusieurs organisations provinciales et territoriales, ainsi qu'un expert en droit et en éthique médicale, un médecin généticien et la dirigeante d'un organisme de soutien aux patients.

Nous vous demandons de lire l'énoncé de position afin de mieux comprendre l'importance de cette question. Nous espérons que vous ou votre organisation vous joindrez à nos organismes provinciaux et nationaux de conseil génétique pour appuyer la réglementation légale des conseillers et conseillères en génétique partout au Canada. Les associations de conseillers et conseillères en génétique de votre province seront heureuses de répondre à vos questions par courriel et de vous fournir des renseignements sur la façon de faire parvenir une lettre d'appui.

L'importance de cette initiative est parfaitement résumée par Chiquita Hessels, partenaire-patiente, fondatrice et co présidente de la Li-Fraumeni Syndrome Association Canada :

> « *En tant que patiente, lorsque j'ai appris que les conseillers et conseillères en génétique n'étaient pas réglementés au Canada, j'ai été non seulement stupéfaite, mais également choquée de constater qu'il n'existe aucun encadrement légal de leur pratique, contrairement à ce qui existe pour les autres professionnels de la santé, et que nous, les patients, ne sommes pas protégés.* »

Canadian Association of Genetic Counsellors
Association canadienne des conseillers en génétique

CONTACT MÉDIAS

Jessica Hartley, MS, CGC
CAGC Past President
Jessica.hartley@umanitoba.ca

Rachel Vanneste, MSc, CGC, CCGC
CBGC Past Chair
Rwd904@usask.ca